

LES AIDES FINANCIÈRES AU LYCÉE

Fond Social – Fond Régional aide à la restauration – Caisse de solidarité

Au lycée, plusieurs aides financières sont possibles. Ces aides sont destinées à faire face à des situations difficiles et imprévisibles rencontrées par des élèves pour assumer les dépenses de vie scolaire ou de scolarité.

Ce type d'aide exceptionnelle et individuelle ne revêt aucun caractère systématique et permanent. Il permet de répondre aux situations qui ne seraient pas couvertes par les aides sociales classiques (bourses, prestations familiales, allocation de rentrée scolaire).

A ce titre, une aide peut être attribuée aux élèves du lycée afin de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux :

- Frais d'internat ou de demi-pension (priorité 1)
- Voyages scolaires (priorité 2)

Le dossier est **retiré** et **remis** au service **intendance** (document **téléchargeable** sur le site ENT du lycée rubrique « demi-pension Internat cafétéria »).

L'Assistante Sociale se tient à la disposition des familles qui désireraient la rencontrer (toute information auprès des CPE).

Le Fond Social Lycéen est alimenté par une subvention académique.

Le Fond Régional d'Aide à la Restauration Scolaire est alimenté par une subvention de la Région Occitanie.

La Caisse de Solidarité est alimentée par les participations **volontaires** des familles des lycéens et des étudiants de CPGE qui établissent un **chèque de 6 euros** (minimum) à l'ordre de « lycée St Sernin ».

FOYER SOCIO-EDUCATIF et ASSOCIATION SPORTIVE **Association Loi 1901**

Le Foyer Socio-Educatif participe à la vie associative et culturelle des lycéens. Il contribue aux actions pilotées par :

- Le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (semaine des arts, expositions, sorties...).

Le Foyer Socio-Educatif est alimenté par les participations volontaires des familles qui établissent un **chèque de 8 euros** à l'ordre de « F.S.E ».